DÉCISION N° 0 2 0 CAB/PM DU 2 9 JUIN 2023 rapportant les dispositions des décisions n°0020 D/MINHDU/SG/DAG/SDPSP et n°0022/D/MINHDU/SG/DAG/SDPSP du 02 juin 2023 portant nomination de certains responsables à titre intérimaire dans les services centraux du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Vu la Constitution;

Vu le décret n°92/089 du 4 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n°95/145 bis du 4 août 1995 ;

Vu le décret n°2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;

Vu le décret n°2012/384 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain ;

Vu le décret n°2019/001 du 04 janvier 2019 portant nomination d'un Premier Ministre, du Gouvernement,

DÉCIDE:

ARTICLE 1er. Sont et demeurent rapportées pour vice de forme et violation des règles de compétence en matière de nomination à des postes de responsabilité dans la Fonction Publique de l'Etat, les décisions n°0020 D/MINHDU/SG/DAG/SDPSP et n°0022/D/MINHDU/SG/DAG/SDPSP du 02 juin 2023 portant nomination de certains responsables à titre intérimaire dans les services centraux du Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain.

ARTICLE 2.- La présente décision sera enregistrée, publiée puis insérée au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 2 9 JUIN 2023

SERVICES DU PREMIER MINISTRE SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DIRECTION DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET DES REQUÊTES

COPIE CERTIFIÉE CONFORME

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

Joseph DION NGUTE